Commune de

Sainte-Gemme Moronval

VILLAGE INFO

n°13

DÉCEMBRE 2021

L'équipe municipale

Françoise BORGET
Maire

Présidente de droit
de toutes les commissions
SICSPAD
Délégation de Service Public

François FOUGEROL
Adjoint au Maire
Vice-président EEL28, Délégué
EL Numérique et SBV4R.

Céline FOURÉ
Adjointe au Maire
Affaires scolaires
et communication

Michel FAUVEAU
Adjoint au Maire
Travaux et fonctionnement
de la commune

Sylvie MOROY
Conseillère
Appel d'offres, travaux, investissements, cimetière. Urbanisme.
Délégation de Service Public

Patrick FAVREAU
Conseiller
Rivières et cours d'eau. Environnement, travaux.
Correspondant défense-sécurité
Délégation de Service Public

Nathalie MACHKOVSKY
Conseillère
Finances. Urbanisme. Animations

Jean-Marc JACQUIN
Conseiller
Communication. Animations

Isabelle REDON
Conseillère
Affaires scolaires

Stéphane LENAERTS
Conseiller
Finances.
Affaires scolaires

Laurence COMBE
Conseillère
Communication

Patrick MONDON
Conseiller
Appel d'offres, travaux, investissements, cimetière. Environnement, travaux.

Nadège BUDET
Conseillère
Social et personnes âgées. Relation avec les associations

Jack BEAUJOUAN
Conseiller

Florence DUCERF
Conseillère
Social et personnes âgées.

Nos secrétaires de mairie :

Guylaine et Nathalie

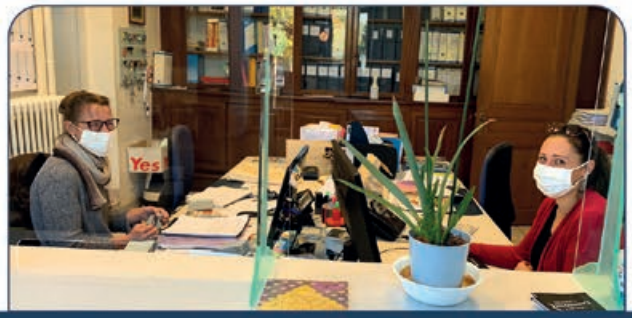

Sommaire

2 L'équipe municipale
3 Le mot du maire
4 Finances
6 Tarifs communaux
7 Renseignements administratifs
8 Transport scolaire
9 Projet FM logistic
Mots mêlés
10 Opération Village propre
11 Bien vivre au fil de l'eau
12 Covid & séniors
Spectacle des enfants
13 Hommage Mr Lamy
Spectacle Couleurs Femmes
16 Souvenirs d'enfance
18 Nuisances
20 Agglo du Pays de Dreux
22 Cadastre napoléonien
23 ASC Mézières
24 Point sur l'école
25 Association «vive la récré»
Recette facile : Sablés à la confiture
26 L'Île aux enfants
27 Les amis de Ste-Gemme
28 Course des 5 moulins
29 Anciens combattants
30 Les cadrans solaires

Conception et réalisation :
Agence Conicrea - Dreux

Crédit photo :
Mairie de Sainte-Gemme-Moronval

Deuxième année de mandat, et toujours avec la Covid ! Ce virus qui nous contraint, si nous voulons vivre normalement, à des mesures sanitaires drastiques.

Année bien remplie concernant les investissements, notamment les travaux rue Michel Sicot et ruelle aux Goulues à Moronval, je vous remercie de votre patience et suis désolée des désagréments causés.

Afin d'améliorer la communication concernant notre village, avez dû le remarquer, un panneau d'information a été installé rue Michel Sicot à Moronval.

Différents travaux sont programmés début 2022 sur une partie de la route de Chérisy (à partir du numéro 30 jusqu'au carrefour Lambert) :

- mise en place de fourreaux pour télécom et fibre,
- enfouissement des réseaux électriques,
- renforcement et rénovation du réseau d'eau potable,
- changement des lampadaires, passage en Led , afin de continuer sur les mesures d'économie d'énergie.

J'attire votre attention sur le fait que pour les raccordements, et dans l'intérêt des riverains, des interventions devront être réalisées dans les propriétés privées. Ces travaux , qui dureront quatre mois, se feront par tranche. Je suis consciente des perturbations qu'ils causeront, mais ils sont nécessaires !

Rue de Valensi, la réfection d'une partie des trottoirs est envisagée, sous réserve d'obtention des subventions.

Vous pourrez, à partir de janvier prochain consulter le nouveau site internet **www.sainte-gemme-moronval.fr**

Vous y trouverez de nombreux renseignements, concernant l'école, l'urbanisme, le social etc.

Nous avons fait l'acquisition, cette année, d'un nouveau tracteur, afin que nos agents techniques puissent notamment nettoyer les fossés de décrues, afin d'éviter les inondations.

Concernant l'école, les travaux de couverture seront terminés l'année prochaine. Par ailleurs, les luminaires ont été remplacés par des éclairages Led, source d'économie d'énergie.

La dernière tranche du passage en Led de l'éclairage public se poursuit. La commune sera donc éclairée par des ampoules écologiques. La coupure d'éclairage la nuit est maintenue (sauf le week-end), afin de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et également afin de diminuer la facture énergétique.

Au cours du 2ème semestre 2022, sept logements sociaux devraient être mis à disposition par la SA Eure-et-Loir habitat, 1 route du Vallon. Les logements seront attribués après étude des dossiers par la commission d'attribution. Un membre de la Mairie en faisant partie.

Je tiens à remercier mon Conseil municipal et les bénévoles de la commune qui, chaque année, participent, dans la bonne humeur, au nettoyage de nos chemins, pour une démarche citoyenne.

Après un dysfonctionnement du service des cars à la rentrée scolaire, tout est rentré dans l'ordre. Une ligne directe dessert dorénavant le collège Taugourdeau à Comteville. N'hésitez pas à emprunter la ligne de bus numéro 8 pour aller de Dreux à Marchezais.

Les conseillers municipaux ont distribué, fin décembre, les colis pour les ainés. Si la situation sanitaire le permet, je serais heureuse de les retrouver au printemps, au cours d'un déjeuner (sur réservation).

Les vœux prévus en janvier sont malheureusement annulés, suite aux dernières mesures gouvernementales.

Je tiens à remercier vivement mon Conseil municipal pour son soutien.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches, de très bonnes fêtes de fin d'année, et vous présente tous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année.

Prenez soin de vous !
Bien cordialement,

Françoise BORGET
Maire de Sainte-Gemme-Moronval

Investissements 2021

École Michel Sicot :

Réfection toiture : 2/3 des travaux sont effectués. Dernière tranche prévue en avril 2022.

Relamping (passage en LED) de l'ensemble des salles et communs :

1ère tranche de travaux - octobre 2021 pour un montant de : 9 875 € HT.

Subvention du Syndicat Énergie Eure-et-Loir 35 % soit 3 456,26 € au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Clôture : le pavillon de l'école ayant été mis en location pour la création d'un cabinet médical, il était nécessaire de séparer l'école de la partie médicale. Un portillon avec code a été mis en place pour accès au parking par les deux parties. Pour un montant de : 6 207,74 € HT.

Éclairage public (suite)

Toutes ces interventions donnant droit à subventions par notre Syndicat d'Energie de l'Eure-et-Loir (EEL28) au titre des économies d'énergie.

- 3ème tranche de travaux au titre des économies d'énergie, passage en led.
- Amélioration de l'éclairage public rue du Pont de l'Eure, par l'implantation d'un lampadaire supplémentaire. Pour un montant de : 1 800 € HT subventionné à hauteur de 30 % soit 540 €.
- Remise en lumière des Tilleuls de la Place André Cochelin à Moronval et du square de Moronval (suite des travaux rue Michel Sicot) type led.
- Rénovation des lumières en façade du bâtiment principal de la mairie. Réfection totale des spots avec éclairage type led, pilotés pour permettre plusieurs scénographies (ex : octobre en rose pour la campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein). Pour un montant de : 4 000 € HT subventionné à hauteur de 30 % soit 1 200 €.

Révision du PLU : (suite)

Compétence de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Les frais du cabinet d'études (ce dernier donnera lieu à un appel d'offres lancé par l'Agglo) ne seront pas modifiés par rapport à notre annonce parue dans le dernier « Village Info n°12 ». Les frais pour l'étude de la trame verte et bleue ne seront pas en supplément.

Travaux rue Michel Sicot et ruelle aux Goulues (suite)

- Mise en service du panneau lumineux d'information. Actuellement en phase de réglage, pour mauvaise réception des données.

Travaux PMR mairie

- Aménagement pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite devant la mairie. Pour un montant 4 486,60 € HT subventionné à hauteur de 30 % soit 1 346 € par le département.

Couverture numérique

Le Syndicat Eure-et-Loir Numérique a couvert la fibre sur notre commune à 95%.

Conseil énergétique Syndicat Energie Eure-et-Loir

- Un bilan énergétique des bâtiments publics de la commune a été effectué par le syndicat EEL28, les résultats nous ont été transmis en date du 7 juillet dernier comprenant :

Présentation de la commune, analyse des données générales, consommation électrique des bâtiments, de l'éclairage public, du gaz, et analyse technique des bâtiments. Nous devons compléter prochainement ce dossier par l'étude du bâtiment des services techniques de la mairie.

ENERGIE Eure-et-Loir territoire d'énergie

Situation financière

La suppression de la taxe d'habitation en 2023 sur les résidences principales, ne pénalisera pas la commune car l'état va compenser en intégralité cette perte de recette fiscale en transférant aux communes la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Mais cela entraine, moins de marges de manœuvres aux communes avec des recettes figées.

Les **taux communaux,** votés début 2021, sont **sans augmentation** pour les administrés :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,32 % (dont 23,10 % part communale + 20,22 % part départementale).
- Taxe sur le foncier bâti : 50 %.

Malgré les pertes de recettes liés au Covid (Maison de la culture non louée, perte de 11 000 € sur le fonctionnement) et les charges supplémentaires (frais à l'école, et diverses fournitures masques, gel...) l'année 2020 ressort avec un excédent de 497 253 €.

Excédent nécessaire pour le budget 2021 avec notamment :

- Frais de personnel 362 700 €.
- Achats divers et entretien 277 272 €.
- Frais d'investissement 670 684 €.
- Remboursements d'emprunt 87 428 €.

Budget 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
1 Charges à caractère général	227 272 €
2 Charges de personnel & frais assimilés	362 700 €
3 Dépenses imprévues	50 000 €
4 Virement à la section investissement	188 971 €
5 Autres charges & contributions	137 373 €
6 Charges financières	2 011 €
TOTAL	968 327 €

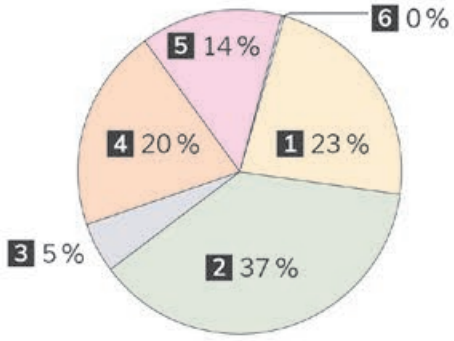

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
12 Dépenses imprévues		50 000 €
13 Rembt Emprunts		87 428 €
14 Achats & travaux		670 684 €
dont immob. incorporelles	*25 560 €*	
éclairage public	*40 860 €*	
aménagement, cimetières	*22 000 €*	
mairie	*15 000 €*	
école	*90 000 €*	
autre bâtiment public	*4 000 €*	
voirie	*320 000 €*	
aménagements divers	*79 664 €*	
achats divers matériels	*73 600 €*	
TOTAL	*670 684 €*	808 112 €

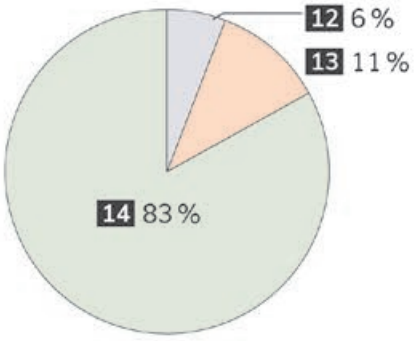

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
7 Résultat de fonctionnement N-1	179 848 €
8	43 000 €
9 Impôts & Taxes	582 875 €
10 Dotations, participations	140 444 €
11 Autres produits	22 160 €
TOTAL	968 327 €

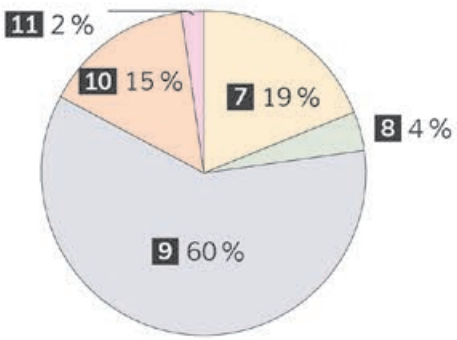

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
15 Résultat d'investissement N-1	317 406 €
16 Virement de la section fonctionnement	188 971 €
17 Dotations, F.C.T.V.A.	35 650 €
18 Subventions	219 415 €
19 Amortissements	46 670 €
TOTAL	808 112 €

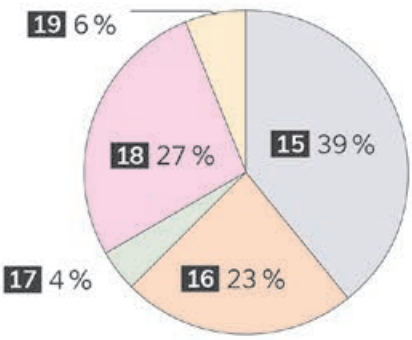

Tarifs communaux 2022

(applicable à compter du 1er janvier 2022)

CIMETIÈRE :

- **Concession cimetière :**
  Trentenaire : 250 €
  Cinquantenaire : 400 €
  Superposition : 100 €

- **Columbarium « en terre » :**
  Trentenaire : 300 €
  Cinquantenaire : 450 €
  Urne supp. : 100 €

- **Columbarium « Aérien » :**
  Trentenaire : 500 €
  Cinquantenaire : 750 €
  Urne supp. : 100 €

LOCATION DE MATÉRIEL :

- **Chaises (200) :**
  - Gratuit pour les habitants de la commune.
  - 1,00 € pour les extérieurs.

- **Tables pliantes PVC (31) :**
  - 3,00 € pour les habitants de la commune.
  - 5,00 € pour les extérieurs.

EAU :

Surtaxe communale : 0,669 €.

Délibération du 18 septembre 2015 applicable février 2015.

BOIS :

- **Bois de plateau :**
  (chêne, charme, merisier)
  55 € le stère, livré à domicile (sur la commune).

- **Bois de plaine :**
  30 € le stère,livré à domicile (sur la commune).

FRAIS DE SCOLARITÉ :

366 €
Participation financière pour les frais de fonctionnement des enfants venant d'une commune extérieure.

MAISON DE LA CULTURE :

Salle de Spectacle
- Week-end : 1 000 €
- En semaine : 400 € par jour

2ème salle pour vin d'honneur
- Week-end : 200 €
- En semaine : 200 € par jour

2ème salle seule
- Week-end : 400 €
- En semaine : 200 € par jour

Demi-journée supplémentaire
- Grande salle : 200 €

CAUTION : 1 500 €

CHAUFFAGE
- Week-end : 100 € selon utilisation
- Semaine : 50 € selon utilisation

DÉGRADATION DIVERSES
Selon facture
- Agrafes dans les chaises, tables, huisseries... : 150 €
- Bris de table : 490 € par table
- Bris de chaise : 90 € par chaise

LA SALLE DEVRA ÊTRE RENDUE PROPRE
Pour les habitants de la commune, la 1ère location annuelle bénéficie d'une réduction de 50 % de la location plein tarif.

Pour la 2nde location la réduction est ramenée à 30 %. Les locations suivantes seront à plein tarif.

Les Associations de la commune bénéficient d'une gratuité de location de la grande salle entre le 15 octobre et le 15 mars.

Pour location du week-end, remise des clés le vendredi 17h avec état des lieux, restitution des clés le lundi 9h, rendez-vous à la mairie.

PHOTOCOPIES :

Format A4
- Noir & Blanc : 0,15 €
- Couleur : 0,30 €

Format A3
- Noir & Blanc : 0,30 €
- Couleur : 0,40 €

LOYERS :

En application d'une augmentation, selon l'indice IRL du 4ème trimestre 2021, à la date anniversaire du bail.

- Maison : 22 Route de Moronval 471,70 € / mois sur 2021.
- Pavillon de l'École Michel Sicot 500 € /mois.
- Terrain : 1 500 m² parcelle C770 : 500 € / an.
- Redevance d'utilisation du domaine public pour la vente itinérante (extérieur à la commune) 20 €/ mois.

Renseignements administratifs

Carte d'identité

Depuis le 1er mars 2017, les demandes de carte d'identité et de passeport doivent être déposées uniquement dans les communes équipées du DR et ce, uniquement sur Rendez-vous :

- ANET 02 37 65 55 25
- DREUX 02 37 38 84 91
- VERNOUILLET 02 37 62 85 00

Rien ne vous empêche de vous rendre dans une commune équipée d'un DR d'un département voisin pour y déposer votre dossier (exemple : 78)
Les pré-demandes de carte d'identité peuvent s'effectuer par internet sur le site
ants.gouv.fr

Coût gratuit
Sauf en cas de perte ou vol : timbre fiscal de 25 €

Passeport

Les demandes de passeport doivent être déposées dans les mairies possédant un dispositif de délivrance du passeport biométrique :

ANET / DREUX / NOGENT-LE-ROI / VERNOUILLET.

Les pièces à fournir sont :
- 1 extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- 2 photos d'identité identiques et récentes
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- 1 copie de la carte nationale d'identité
- 1 timbre fiscal : 86 € pour les majeurs (valable 10 ans)
  42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans (valable 5 ans)
  17 € pour les mineurs de moins de 15 ans (valable 5 ans)

Extraits d'actes

Extrait ou copie d'acte de naissance
Mairie du lieu de naissance (indiquer la date de naissance, nom et prénom et la filiation des parents)
Joindre une enveloppe timbrée.

Extrait d'acte de mariage
Mairie du lieu de mariage (Indiquer la date du mariage, nom et prénom)
Joindre une enveloppe timbrée.

Extrait d'acte de décès
Mairie du lieu du décès ou de domicile (indiquer le nom et prénom et la filiation des parents)
Joindre une enveloppe timbrée.

Extrait d'acte de naissance, mariage ou décès pour les Français nés, mariés ou décédés à l'étranger
Ministère des Affaires étrangères sous-direction de l'état civil : 11 rue de la Maison-Blanche - 44941 Nantes Cedex 09 - Tél. 02 51 77 30 30 (Indiquer nom prénom date et pays).
Joindre une enveloppe timbrée.

Certificat de vie maritale
Validité jusqu'au changement de situation
A la mairie du domicile sur présentation des pièces d'identité et des justificatifs de domicile.
Les deux personnes concernées doivent se présenter à la mairie.

Recensement à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre votre 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.
Attestation de recensement : elle est délivrée sur présentation de :
- la carte nationale d'identité,
- le livret de famille
- un justificatif de domicile

Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis
au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEPC, CAP...)

Site internet : www.defense.gouv.fr (Rubrique « Jeunes et JAPD »).

Élections présidentielles

Dans quatre mois vous serez invités à vous rendre aux urnes pour élire le nouveau président de la République.

Si vous venez d'emménager dans notre commune ou si vous venez d'avoir 18 ans et que vous n'avez pas le recensement citoyen ou qu'il a été fait tardivement, **il convient donc de vous s'inscrire sur les listes électorales avant le vendredi 4 mars 2022** en ligne, à l'adresse service-public.fr ou à la mairie. Un justificatif d'identité et de domicile vous seront demandés.

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

TRANSPORT SCOLAIRE

ET TOUTES LES LIGNES LINÉAD du lundi au samedi

COLLÈGE – DREUX

COLLÈGE MARTIAL TAUGOURDEAU

HORAIRES À PARTIR DU 22 NOVEMBRE 2021

LIGNE N°		226
JOUR DE CIRCULATION (L : LUNDI - M : MARDI - Me : MERCREDI, ETC.)		LMMeJV
PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT (PS : SCOLAIRE - VS : VACANCES - T : ANNÉE)		PS
MEZIERES-EN-DROUAIS	Abri bus	7 23
MEZIERES-EN-DROUAIS	Marsauceux	7 26
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Le Vallon	7 33
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Pont de l'Eure	7 35
SAINTE-GEMME-MORONVAL	L'Escapade	7 37
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Moronval	7 40
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Bois Doré	7 42
DREUX	Collège M. Taugourdeau	7 45

LIGNE N°		226	226
JOUR DE CIRCULATION (L : LUNDI - M : MARDI - Me : MERCREDI, ETC.)		Me	LMJV
PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT (PS : SCOLAIRE - VS : VACANCES - T : ANNÉE)		PS	PS
DREUX	Collège M. Taugourdeau	12 05	16 35
MEZIERES-EN-DROUAIS	Abri bus	12 16	16 46
MEZIERES-EN-DROUAIS	Marsauceux	12 19	16 49
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Le Vallon	12 26	16 56
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Pont de l'Eure	12 28	16 58
SAINTE-GEMME-MORONVAL	L'Escapade	12 30	17 00
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Moronval	12 33	17 03
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Bois Doré	12 35	17 05

INFOS ET CONTACT
www.linead.fr
02 37 42 10 10

HORAIRES

Pour retrouver les horaires complets des lignes, rendez-vous sur le site internet : **www.linead.fr**

TAXI

Station Gare : 02 37 50 08 17

Station place Mésirard : 02 37 42 13 22

LIGNE 8

LE PASS LINÉAD

VOYAGEZ

comme vous voulez !

Vous voyagez sans limite pendant 1 an à partir du jour de l'achat de votre Pass. Pour les forfaits -11ans et -18ans : voyagez sans limite du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

	-11 ANS	- 18 ANS	- 28 ANS	+ 28 ANS	+ 60 ANS
Forfait 1 an	4,60 €*	15,20 €*	15,20 €*	23,50 €*	11,90 €*
Tarif HARMONIE	-	8,40 €*	8,40 €*	8,40 €*	8,40 €*
Forfait 31 jours	-	-	26,00 €*	31,00 €*	16,00 €*
Tarif TRANSITION	-	-	8,70 €*	8,70 €*	8,70 €*

** Tarif mensuel pour 1 an en 12 prélèvements (possibilité de paiement comptant.*

Projet FM Logistic de Vernouillet

La plupart d'entre vous a dû suivre le projet de FM Logistic, cette société qui existe depuis 54 ans, est implantée sur 171 sites dans 14 pays , notamment en Europe Centrale, Europe de l'Est, Asie, Amérique du Sud, etc. Elle emploie 27 200 personnes dans le monde et a déjà un site à Dreux (Site Logistique en Santé, Pharmacie).

Concernant le projet de Vernouillet, la société devrait être implantée sur un site de 16 hectares (ZAC Porte Sud de Vernouillet) dont 70.000 m² d'entrepôts. Cent collaborateurs, devraient être recrutés. 200 camions et 150 véhicules légers devraient circuler quotidiennement.

Il s'agit d'un site SEVESO seuil haut destiné au stockage de produits finis de grande consommation (cosmétiques, produits de pharmacie, aérosols, liquides inflammables, laques, déodorants, parfums, soude, alcool de bouche, charbon de bois, briquets, produits dangereux pour l'environnement).

Les dossiers d'enquête publique étaient disponibles en mairies de Luray et de Vernouillet du 28/09/21 au 12/11/21. Chacun pouvait consigner ses observations sur un registre pendant cette période.

Une réunion publique a eu lieu le 19/10/21 à Vernouillet, pour échanger avec le commissaire enquêteur et le responsable de la société FM Logistic.

Le conseil municipal et les habitants de Sainte-Gemme-Moronval s'inquiètent notamment :

- du risque accidentel (incendies, fumées toxiques, explosions),
- de la pollution des eaux notamment de l'usine de traitement des eaux de Vernouillet fournissant l'eau potable,
- des nuisances liées à l'augmentation de la circulation de véhicules légers dans notre commune causée par la forte circulation de camions sur la rocade,
- du risque lié à la proximité des habitations et de l'hôpital, etc.

Toutes les communes concernées : Vernouillet, Luray, Dreux, Garnay, Marville Moutiers Brulé, Ste Gemme Moronval, Ecluzelles, Charpont, et Mézières en Drouais ont donné leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Concernant notre commune, le conseil municipal en date du 19 novembre 2021, après délibération, a voté contre à la majorité.

Il appartient, maintenant, à Madame le Préfet, après étude des dossiers d'enquête et des registres du commissaire enquêteur, de prendre la décision définitive.

Mots mêlés sur le thème des élections

Après avoir barré tous les mots de la liste, il vous restera à former une phrase mystère avec les lettres restantes dans la grille.

P	C	D	T	A	D	I	D	N	A	C	X	I	O	V
O	A	O	R	B	E	P	B	T	A	D	N	A	M	O
P	M	R	U	S	F	M	M	U	A	E	R	U	B	T
I	P	I	L	T	I	A	O	A	L	E	L	I	R	E
N	A	O	H	E	M	I	C	Y	C	L	E	U	T	R
I	G	L	I	N	M	R	P	R	O	M	E	S	S	E
O	N	O	I	T	C	E	L	E	T	T	I	T	S	C
N	E	S	E	I	T	M	N	E	A	L	E	E	I	O
E	R	I	D	O	G	M	G	T	S	G	N	L	E	N
H	B	D	U	N	E	A	U	N	A	A	T	E	G	S
P	M	R	A	V	R	R	A	D	T	I	T	C	E	E
A	A	R	R	F	C	G	N	E	O	U	R	T	T	I
R	H	R	F	S	O	O	U	R	P	E	S	E	R	L
A	C	U	T	L	S	R	D	E	B	A	T	U	A	O
P	S	T	S	I	E	P	D	N	I	T	U	R	C	S

LISTE DES MOTS À TROUVER :

- Abstention
- Bulletin
- Bureau
- Camp
- Campagne
- Candidat
- Carte
- Chambre
- Conseil
- Cout
- Débat
- Défi
- Député
- Droit
- Électeur
- Élection
- Élire
- Fraude
- Hémicycle
- Isoloir
- Liste
- Maire
- Mandat
- Opinion
- Paraphe
- Parlementaire
- Parti
- Peser
- Programme
- Promesse
- Rang
- Scrutateur
- Scrutin
- Sénateur
- Siège
- Slogans
- Sondage
- Suffrage
- Tour
- Voix
- Voter

La phrase-mystère est : .....

Solution : droit de vote

Opération *Village propre*

Dimanche 19 septembre a eu lieu la troisième opération village propre dans notre commune.

Cette année, la troisième opération village propre a rassemblé des habitants de différentes générations allant de 6 à 86 ans !

Quelle belle preuve que l'envie de préserver notre environnement n'a pas d'âge puisque cela nous concerne tous !

Encore une fois MERCI AUX PARTICIPANTS qui ont pu ramasser une quantité importante de déchets de toutes sortes dans notre commune.

Un verre amical a clôturé une matinée fructueuse menée dans la gaieté et la convivialité.

Pensons à jeter tous nos déchets dans les endroits appropriés : la nature n'est pas une poubelle. Merci.

Encore un grand MERCI à tous nos participants éco-responsables !

Bien vivre à Ste-Gemme-Moronval au fil de l'eau

Notre village est traversé par plusieurs cours d'eau :

- La rivière l'EURE qui arpente notre village sur 2,3 km
- Deux biefs : le bief du moulin de Bécheret et le bief du Moulin XII dit Le Bras d'Eau qui se sépare de l'Eure avant les moulins et qui permettent de les alimenter en eau.
- La Siconette créée par l'ingéniosité de l'ancien Maire M. SICOT, qui sert en cas de crue à éviter que le lotissement des Sablons, notre école et le centre bourg ne soient inondés. Elle déverse à grands flots le trop-plein de l'Eure puis va dans les étangs Pastre qui font office de réservoirs de rétention.

Pour que tous ces éléments naturels ou créés par l'homme gardent leurs fonctions initiales il faut les préserver et être très vigilant par l'entretien réguliers des berges, le faucardage des végétaux, des embâcles qui bloquent l'écoulement de l'eau, la coupe des arbres morts ou tombés dans un cours d'eau.

Chaque riverain doit se sentir responsable de l'entretien de ses berges afin de conserver le rythme écologique de nos cours d'eau et surtout la tranquillité de tous en cas de crue.

Chaque propriétaire de vannage doit veiller à ce qu'aucun obstacle ne gêne le bon fonctionnement des pelles cela tout au long de l'année mais surtout en période hivernale, en cas d'alerte météo et doit respecter les arrêtés préfectoraux indiquant les ouvertures de celles-ci à des périodes précises.
Personnellement je tiens à remercier Mme Le Maire et ses adjoints d'être à mon écoute et d'avoir réalisé le nettoyage de tous les fossés, des rives, du Bras d'eau, d'avoir fait l'entretien de la digue de la Siconette. Merci aux employés municipaux qui ont effectués ce dur labeur.

Bien sûr il reste des choses à faire, comme vérifier que l'évacuation entre chaque étang puisse se faire dans de meilleures conditions afin de rejoindre l'Eure en aval de Chérisy.

Pour notre bien vivre au fil de l'eau il faut respecter nos cours d'eau, notre nature si belle en toutes saisons car l'avenir de nos descendants en dépend également.

Patrick FAVREAU

Covid & Séniors

Pendant la période du covid Nadège BUDET, Florence DUCERF et Madame le Maire ont été au plus près des séniors.

Restez prudents et continuez de respecter les gestes barrières.

* Centre Communal d'Action Sociale.

Les séniors ont été contactés pour prendre de leurs nouvelles mais également pour proposer nos services. Faire leurs courses, se déplacer à la pharmacie ou déposer des attestations de déplacement.

Dernièrement, nous avons pris contact avec eux pour la 3ème dose du vaccin. Si vous souhaitez, vous, séniors ou personnes vulnérables, un appel de notre part n'hésitez pas à vous inscrire, à la mairie, sur un registre confidentiel.

Notre petite commune n'a pas de CCAS*, mais nous faisons le maximum pour être auprès de vous.

En cette fin d'année la distribution d'un colis de Noël est prévue et l'année prochaine, si tout va bien, nous nous retrouverons autour d'une bonne table.

Spectacle *des enfants*

La municipalité a offert aux enfants de la commune, âgés de 3 à 10 ans, le samedi 18 décembre, un spectacle de marionnettes intitulé :

« Les aventures de Cherche pattes » présenté par la compagnie « La Tortue » de la région Chartraine.

Environ 40 enfants, accompagnés chacun d'un parent, ont assisté à ce spectacle. Afin de respecter les gestes barrières, le goûter a été offert la veille, par classe, à l'école.

A l'issue de la représentation, les enfants sont repartis heureux avec des étincelles plein les yeux et des papillotes dans les poches.

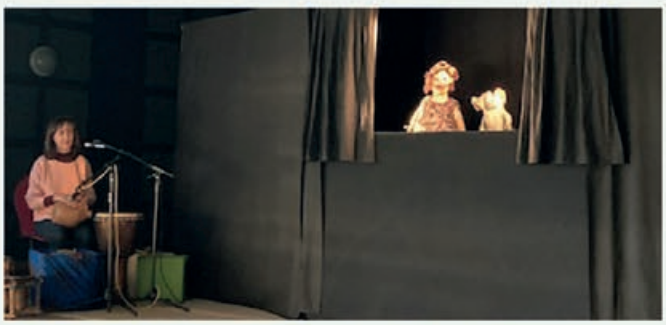

Au revoir Mr Lamy

Certains artistes amateurs sont tellement inspirés qu'ils devraient être reconnus par le grand public.

Au moins, ces touches à tout de génie ont une vie bien plus riche que nous, les pauvres sans habileté manuelle, qui sommes réduits à admirer plutôt que concevoir !

Tour à tour ébéniste, aquarelliste, peintre à l'huile, peintre à la Tempera pour ses icones, dessinateur, illustrateur, décorateur, bottier, sellier et, c'est certain, j'en oublie ! monsieur André Lamy aura eu une vie bien riche. Riche et enrichissante pour ceux qui ont eu la chance de le connaitre car humaniste et profondément altruiste, il avait à cœur de partager ses connaissances et ses biens.

Il a fait preuve de dévouement au cours de sa longue carrière professionnelle et aimait raconter ses aventures de facteur à bicyclette. Il a montré son engagement pour la vie de notre commune en œuvrant plusieurs années pour l'association locale, avec la rédaction d'un journal, la création de jeux en bois, émaillant toutes ses activités par des jeux de mots, des plaisanteries légères ; il était aussi un compagnon syndicaliste engagé pour la défense des « sans défense », des ignorants, des « petites gens ».

Natif de Tréon, monsieur Lamy a passé de nombreuses années localement et connaissait des anecdotes de toutes les périodes historiques marquantes de l'histoire de France, se souvenait des noms, prénoms de chaque personnage de ses récits et des circonstances ; avec notre Ami Dédé, c'est une mémoire de l'histoire de notre commune et de l'Eure-et-Loir qui a disparu.

J'appréciais particulièrement son esprit positif : il parlait toujours de ses aventures joyeuses et peu des moments difficiles ou alors pour en tirer une leçon. C'est d'ailleurs la leçon que je vais m'efforcer d'adopter pour palier son absence et je croise les doigts pour que la réincarnation existe !

La Présidente
des Amis de Sainte-Gemme-Moronval

Spectacle *Couleurs Femmes*

Une quarantaine de personnes a assisté le 14 Novembre dernier à la salle Robert Rios Castros, à la dernière création de la compagnie « Textes et Rêves », le spectacle « Couleurs Femmes ».

Quatre artistes de la Caravane des Poètes dont Julie Autissier au chant, Pauline Maharaux, Marie Poumarat à la lecture de poèmes et Zofia Rieger au piano et chant, ont partagé la parole de femmes poètes, avec liberté, joie, humour, et gravité.

Elles ont célébré les plus hautes figures féminines de la poésie et la littérature de tous les temps, mettant à l'honneur le combat actuel des femmes dans le monde.

Ce spectacle a fait l'unanimité et s'est terminé par un partage avec les artistes et leur passion pour les beaux textes.

Inauguration salle Rios

La maison de la culture et des associations a été « baptisée » le 6 juin dernier au nom de Robert Rios Castro, Maire de notre commune de 1995 à 1998.

Le projet de construction de ce bâtiment ayant été initié et porté par Mr Rios Castro et son équipe, il était évident que son nom devait lui être donné.

Quatre maires, Joël Allain, Robert Rios Castro, André Cochelin, le maire actuel ainsi que les membres du conseil municipal du mandat de Mr Rios Castro, et notre conseil actuel étaient présents à cette cérémonie.

Matériel de la commune

Début janvier, la commune a fait l'acquisition d'un tracteur d'occasion (28 000 €) équipé d'un chargeur et d'une rétro pelle devant permettre des déplacements et chargements de matériaux et d'effectuer des tranchées. Ce matériel venant en complément du tracteur existant, qui lui reste équipé de son épareuse (nettoyage des fossés et tailles diverses), ceci évitant pour ce dernier des montages et démontages fastidieux en saison estivale. En dehors des tracteurs, la commune est équipée de deux tondeuses auto-portées, d'une remorque Devès avec réhausses, d'une remorque Saris, d'un broyeur horizontal Ferri, d'une lame neige, d'un broyeur de branches, d'un aspirateur à feuille, d'un pickup Dacia et d'un camion benne Iveco.

Logements sociaux

Les travaux des logements sociaux situés au 1 route du Vallon en plein cœur de notre village ont débutés début Juin 2021.

Comme vous avez pu le constater les travaux avancent à grands pas et devraient se terminer début de l'été 2022.

Sept logements collectifs et 7 places de stationnement seront mis à la location par la SA Eure et Loir Habitat, trois types 3 et quatre types 2.

Pour pouvoir bénéficier de ces logements sociaux, il faut répondre à un certain nombre de critères, notamment ne pas dépasser les plafonds de ressources sur l'année N-1 et N-2.

Contactez la mairie pour obtenir le dossier. Une fois le dossier complet (demande de logement et pièces obligatoires) vous le déposez directement en mairie avant le 15 janvier 2022, et il sera étudié par le bailleur social.

Nous souhaitons privilégier les habitants de Sainte-Gemme-Moronval mais il est important de savoir que la mairie n'est pas décisionnaire des attributions. Chaque dossier doit être examiné par la commission d'attribution de logement locatif social du bailleur, et seule cette commission pourra déterminer l'attribution de ces logements en fonction des critères mentionnés ci-dessus.

Pour pouvoir bénéficier de ces logements sociaux, il faut répondre à un certain nombre de critères

Souvenirs d'enfance à Moronval

Je suis né à Moronval en 1935, plutôt à Saint Denis de Moronval, l'ancien nom de la commune, car celle-ci fut rebaptisée au nom actuel de la commune en 1953.

Du plus loin que remonte mes souvenirs, je mesure combien notre hameau de Moronval a évolué de façon exponentiel, d'ailleurs, comme tous les villages de France.

En effet, nous étions environ 80 habitants à la sortie de la guerre en 1945, aujourd'hui, nous sommes environ 300 Moronvaliens.

Il me reste quelques souvenirs de la période d'occupation, de l'exode en 1940, des privations, du couvre-feu et à la fin, des bombardements de la gare de Dreux. Les Allemands avaient installé des batteries de DCA juste au-dessus de chez nous. A chaque alerte, nous courrions nous réfugier avec mes parents dans les caves taillées dans la marne, tout le village s'y retrouvé.

> ***Nous étions environ 80 habitants à la sortie de la guerre en 1945, aujourd'hui, nous sommes environ 300 Moronvaliens***

Il reste encore la trace d'un trou de bombe larguée d'un bombardier en 1944, je me souviens aussi de cet avion qui s'est écrasé dans la plaine. Les sépultures des aviateurs Anglais sont au cimetière de la commune, et sont régulièrement honorées chaque 8 mai.

A l'après-guerre, le village comptait 4 fermes agricoles, (DABLIN, LAVIGNE, LAMOTE et URVOAS).

A la place du parking actuel il y avait la mare.

Tous les jours vers 17h, Mr DABLIN venait y faire boire sa dizaine de vaches.

En fin d'après-midi, nous descendions avec notre laitière chercher le lait, c'était plutôt le travail des enfants. Bien souvent il fallait attendre son tour, la traite à cette époque se faisait à la main, c'était long, alors tout le monde attendait, gentiment, en discutant de choses et d'autres.

Nous vivions très modestement, à plusieurs générations sous le même toit, les avancées sociales viendront beaucoup plus tard. Néanmoins, il n'y avait pas de vol, nous pouvions partir en laissant tout ouvert même les fenêtres en bord de rue. Il y avait une quiétude qui a disparu aujourd'hui.

La vie était plus rude qu'aujourd'hui mais moins stressante, pas de véhicule, pas d'éclairage public, pas de télévision, le premier téléphone qui était public a été installé chez Mr et Mme LEMELLE, rue de l'ancienne Ferme où habite actuellement Simone, leur fille.

Il faudra attendre le début des années 60-70, pour voir l'essor fantastique, en peu d'années, de tout ce modernisme (télé, voitures, éclairage public, bitume sur les routes, réalisation des trottoirs...)

Ce n'est pas si vieux !

Avant, la majorité des maisons n'avait pas l'eau courante, souvent une seule ampoule électrique éclairait la pièce à vivre, c'était du 110 volts.

Chacun avait son bout de jardin pour cultiver ses légumes et élever quelques poules et lapins et ainsi subvenir à ses besoins, certains allaient le lundi sur le marché vendre sa maigre production, mais c'était du BIO.

Je me rappelle, notamment, de Mme POIRIER qui toutes les semaines allait avec sa charrette à bras au marché de Dreux (qui n'était pas à l'endroit où il est aujourd'hui) vendre ses produits.

Un endroit était réservé pour les particuliers, il s'appelait « les petits paniers ».

Bien sur ce n'était pas la fortune, mais quelle époque formidable ! Il y avait une belle vie de village, nous nous retrouvions le soir entre familles pour discuter, jouer aux cartes, je vous rappelle qu'il n'y avait pas encore la télé.

Les « 14 Juillet » étaient magnifiques avec chanteurs de l'époque, spectacles sous tente devant « l'escapade » et feux d'artifices, tirés des hauteurs de la rue Christian VALENSI.

Le repas était préparé par le charcutier du village, Mr BRULARD.

Je me souviens du « marchand de peaux de lapins » qui passait de maison en maison, je me rappelle aussi quand le cochon était tué à la ferme, où nous nous retrouvions devant un verre de rouge, à manger le boudin.

Les moissons étaient des moments de fêtes, où les machines à vapeur, puis les premiers tracteurs entrainaient des immenses courroies pour faire tourner la batterie.

Dans un nuage de poussière la paille et la menue paille étaient séparées du grain.

A cette occasion des « gars de batterie » étaient embauchés à tâche, c'était un travail dur, le soir les fermiers faisaient le repas pour tous, certaines fermes faisaient de meilleurs repas que d'autres.... Puis tout le monde allait dormir dans la paille jusque tôt le lendemain matin, beaucoup avaient la tête qui leur tournait un peu...

A cinq ans je suis rentré à l'école de Sainte Gemme-Moronval comme tous les autres enfants du village, l'école était dans la salle actuelle du conseil municipal. De l'âge de six ans et jusqu'au certificat d'étude, nous apprenions dans cette unique classe.

Dès la rentrée scolaire, les parents apportaient des légumes pour que Mme MAILLARD, la cantinière, puisse nous préparer la soupe le midi.

Un unique poêle à charbon chauffait la classe.

Notre Maitresse était Mme CHATAIN puis Mme GOUIN.

Nous descendions à l'école à pieds, par tous les temps, quand il y avait des inondations, Mr DABLIN nous descendait dans son tombereau tiré par son cheval, nous étions alors les plus heureux des enfants. Quand il y avait trop de neige, on nous faisait la trace, le chasse-neige, tiré par un cheval du village n'était pas encore passé.

Là aussi, le climat a beaucoup évolué, il n'était pas rare d'avoir un mètre de neige en haut de Moronval. On pouvait s'égarer en allant à Dreux car plus aucune trace n'était visible et les premières maisons de Dreux ne commençaient pas avant l'actuelle cité LE-MOULEC.

Pour la petite histoire, la commune s'étendait jusqu'à cet endroit dans le début des années 50. Le Maire de l'époque, a vendu à Dreux tout ce territoire de la commune, comprenant aussi l'emplacement des « Oriels » actuels.

La commune avait besoin d'argent pour se moderniser et répondre à l'engouement des premières résidences secondaires. Notre commune, en vallée de l'Eure, était très prisée des parisiens fortunés.

Le plus connu fut Jean GABIN qui est arrivé avant la guerre, mais aussi Marlène DIETRICH, Jeanne BOITEL et beaucoup d'autres, notamment le Dr JOUVE, Christian VALENSI qui, d'ailleurs, devinrent Maires de la Commune.

De gros travaux étaient à réaliser : bitumer les routes, réaliser des trottoirs, installer l'éclairage public et le téléphone...).

A 14 ans, nous devions trouver un patron, moi je voulais être menuisier, mais je n'ai pas trouvé de place, alors l'entreprise « BEAUFOUR CHARPENTES, MENUISERIE, MACONNERIE » a bien voulu me prendre comme apprenti charpentier. Sous la tutelle d'un compagnon j'ai effectué mes trois ans en apprentissage avec un très maigre salaire. Au terme des trois ans, mon patron m'a présenté au CAP à CHARTRES, le soir même j'apprenais que j'étais reçu, je devenais compagnon à mon tour.

Les maisons n'étaient pas encore équipées du confort sanitaire d'aujourd'hui, le pavillon du garde champêtre était équipé de douches collectives où nous allions une fois par semaine. Cette maison est toujours propriété de la commune, elle est maintenant louée.

Enfants, nous allions chez le coiffeur où habitera plus tard Mr et Mme HUSSON, route du VALLON.

Jusqu'au début des années 60, le train passait en bas de Moronval, c'était la ligne de Dreux à Maintenon, la gare était au LUAT-CLAIRET. Cette ligne secondaire n'était sûrement plus rentable mais répondait aux besoins locaux. Beaucoup n'ayant pas encore de véhicule pour se déplacer.

L'emplacement de la voie est encore bien visible, mais le pont fabriqué tout en briques a été détruit, car trop étroit, il ne permettait de circuler que sur une seule voie.

Il fut dynamité, sous l'effet de la déflagration, il se souleva..., et retomba intact au même emplacement. Une deuxième charge eu raison de lui.

Un pont subsiste encore, celui du chemin de Bel-Air.

A un moment où le COVID et sa vaccination occupe beaucoup nos esprits, je me souviens de toutes ces maladies qui nous frappaient lorsque nous étions enfants : La rougeole, la polio, la rubéole, la diphtérie, la coqueluche, la tuberculose...

Faute de prévention, de médicaments et de vaccins, beaucoup de jeunes enfants, mais aussi des adultes en mourraient, c'était un drame pour les familles. Nous voyions régulièrement, des enfants et des adultes paralysés, victimes de la polio.

Dans ce domaine, l'évolution a était formidable, toutes ces maladies avec leurs cortèges de malheurs ont disparu, mais ne l'oublions surtout pas.

René VACHERON
Avec la participation
de Jean-Pierre et André COCHELIN

Soyons acteurs du bien-être à Sainte-Gemme-Moronval !

Bien vivre à Ste-Gemme-Moronval c'est aussi participer à la bonne entente générale dans son cadre de vie tout en sachant que si nous avons des droits, nous avons aussi des devoirs. Quelques rappels :

Bruits de voisinage

Ce sont les bruits liés au comportement d'une personne ou d'une chose dont elle a la charge. En journée, ces bruits peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Lorsqu'ils sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

Pour exemple, conformément à l'arrêté préfectoral relatif au bruit du 3 septembre 2012, les travaux de bricolage et jardinage bruyants ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Les propriétaires de chiens sont tenus d'utiliser tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Une pompe à chaleur, dont une partie est placée en extérieur, est soumise à la même réglementation. Ces équipements doivent être entretenus et silencieux.

En cas de troubles ou nuisances constatés, mieux vaut toujours privilégier le dialogue. En dernier recours, l'envoi de courriers décrivant la gêne, citant les tentatives de dialogue infructueuses ou passer par un médiateur peuvent permettre de débloquer la situation.

> ***En cas de troubles ou nuisances constatés, mieux vaut toujours privilégier le dialogue. En dernier recours, l'envoi de courriers décrivant la gêne, citant les tentatives de dialogue infructueuses ou passer par un médiateur peuvent permettre de débloquer la situation***

Animaux errants :

Un animal est considéré comme errant, ou en état de divagation, quand il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance qui varie selon l'animal, ex. supérieur à 100 mètres pour un chien (loi n° 99-5 du 6 janvier 1999).

Arbres et haies

Entre voisins (art. 668 à 673 du code civil) :

La coupe des branches des arbres et arbustes appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou

réduites à la hauteur légale.

Pour le cas général, lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres. Attention, jurisprudences et âge des arbres peuvent modifier cette règle.

Il faut noter que vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de les faire cesser, ex : Les feuilles qui provoquent des nuisances : gouttières, canalisations bouchées, racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, pertes continues d'ensoleillement. Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Enfin, pour protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux, il est interdit de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles entre le 1er avril et le 31 juillet.

Sur la voie publique, et conformément à l'arrêté municipal du 20 juillet 2001 :

Le maire peut imposer aux riverains de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies publiques en agglomération, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage. Après une mise en demeure restée sans résultat, il a pouvoir de faire exécuter d'office l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants.

Entretien des trottoirs & caniveaux des voies communales, décharges sauvages

Par prescription municipale, Il est à la charge de chaque riverain afin d'assurer notamment la sûreté et la commodité du passage. Concernant le désherbage, les déchets collectés doivent être ramassés et évacués.

Conformément à l'arrêté municipal du 3 juillet 2020, les dépôts sauvages et décharges brutes sont interdits sur l'ensemble de la commune, hors collecte prévue par les services de l'agglomération. Pourront être poursuivis et désignés responsables les auteurs de ces actes, mais aussi à défaut les propriétaires des terrains incriminés s'ils n'entament aucune procédure d'élimination de ces déchets.

Chemins communaux empruntés par engins motorisés, rodéos sauvages

Seules les voies ouvertes à la circulation sont autorisées à la pratique de la moto verte (enduro, moto cross, trail, quadricycles, ...). Les chemins privés, tout comme le hors-piste, sont interdits, des panneaux doivent matérialiser l'interdiction. Les chemins forestiers le sont également très largement. Les quads non homologués, sans immatriculation de fait, ne peuvent légalement circuler sur la voie publique.

Depuis la loi du 3 août 2018, le rodéo sauvage (moto, scooter et voiture) est un délit passible d'un an de prison et de 15 000 € d'amende. Ces peines sont doublées si ces faits sont commis en réunion ; triplées si l'auteur des faits est sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool ou s'il n'a pas son permis et même quintuplées s'il cumule deux de ces dernières circonstances aggravantes. Si vous subissez cette gêne n'intervenez pas vous-même mais prévenez les autorités.

Feu & Barbecue

En vertu de l'arrêté municipal du 20 juillet 2001, le brulage de déchets végétaux du type feu de jardin est interdit dans les zones d'habitation. Cette interdiction couvre également l'utilisation d'incinérateur de jardin ou autre équipements extérieurs similaires. Par extension les barbecues dont le mode de chauffe est constitué d'une flamme entretenue ou d'un feu sont donc interdits dans le domaine public sauf autorisation dérogatoire délivrée par la mairie.

Baignade dans l'Eure, pêche à l'aimant

Par arrêté municipal du 9 juillet 2010, la baignade est strictement interdite sur toute la longueur des rives de l'Eure traversant la commune.

La pratique de la pêche à l'aimant est illégale sans autorisation de l'autorité administrative. En aout 2021 un tel « pêcheur », remontant au pont de l'Eure un obus de la seconde guerre mondiale, en a causé la fermeture de l'accès de nombreux jours, le temps de revenir à une situation sans risque, per-

AGGLO DU PAYS DE DREUX
RETOUR SUR 2021

Sensibilisation au tri

L'Agglo du Pays de Dreux, est acteur de l'engagement fixé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. En 2023, les habitants du territoire recevront donc les nouvelles consignes de tri.

Les déchèteries

SITREVA, le gestionnaire des déchèteries de l'Agglo du Pays de Dreux vous informe quotidiennement sur son site internet **www.sitreva.fr** et via son application téléphonique. Vous y trouverez les horaires et informations essentielles au bon fonctionnement des déchèteries mais aussi leurs actualités.

À partir de janvier 2022, vos apports en déchèterie seront comptabilisés en nombre de points. Le principe est simple : aucune limitation de volume de déchets apportés, la valeur de l'apport sera déterminée par la catégorie du moyen de transport utilisé pour évacuer vos déchets.

Assurer la qualité de la ressource en eau

Pour aider les agriculteurs situés près des Bassins de captages d'eau de Vernouillet et Vert-en-Drouais à construire leur projet agroforestier, l'Agglo du Pays de Dreux propose gratuitement l'accompagnement technique d'un agronome expert.

L'Agglo du Pays de Dreux a entrepris un vaste chantier d'assainissement à Dreux. Ces travaux ont un double objectif : pérenniser la qualité du réseau publique afin de mieux préserver l'environnement et, éviter les inondations et déversements de pluie en délestant les canalisations dans lesquelles toutes les eaux usées des habitants du centre de Dreux étaient déversées.

Accompagner les familles

Un mois dédié aux familles

En novembre, l'Agglo a proposé plus de 60 animations, conférences et ateliers parents-enfants autour des questions d'éducation, du jeu et du bien-être en famille. Cet événement inédit a une triple ambition : aider les familles à renforcer leurs liens, favoriser le bien-être des enfants et des jeunes, et proposer des temps d'échanges et d'information entre parents et avec des professionnels.

Un été riche en activités

Cet été, l'Agglo a accueilli les enfants et adolescents de 6 à 17 ans lors de 6 séjours. Les 4 séjours dédiés aux 6-12 ans se sont déroulés à la Maison des Espaces Naturels, qui recevait ses premiers visiteurs. Les enfants ont pu participer à des activités variées : équitation, voilier, karting, tir à l'arc...

Développer les initiatives pour la jeunesse

La direction Enfance-Jeunesse-Famille a continué de développer ses actions pour la jeunesse. Des jeunes du territoire ont été accueillis en service civique pour diverses missions, et d'autres ont bénéficié, cette année encore, d'une initiation au baby-sitting et de la formation BAFA.

Un nouveau centre aquatique

Les élus de l'Agglo ont officiellement lancé, en décembre, le chantier de réhabilitation de la piscine intercommunale à Vernouillet. En 2023, cet équipement flambant neuf pourra de nouveau accueillir le public dans un nouvel esprit de loisirs et de détente, mais aussi les scolaires pour l'apprentissage de la natation et les associations ...

Les transports

Le réseau de bus étendu

En juillet, l'Agglo a inauguré le nouveau réseau de bus périurbain. Quatre nouvelles lignes relient désormais les pôles d'attractivité de l'Agglo au cœur urbain, Dreux. Elles permettent de voyager vers La Chaussée-d'Ivry, Croth, Brezolles, Thimert-Gâtelles et Marchezais et circulent du lundi au samedi, y compris pendant les vacances scolaires.

Conception : Agglo du Pays de Dreux / Photos : Agglo du Pays de Dreux - © A. Lombard ; Mention spéciale - Déc. 2021

L'année 2021, marquée par une crise sanitaire sans précédent, a contraint les services de l'Agglo du Pays de Dreux à repenser leur fonctionnement. Grâce à la volonté des élus et au dévouement des agents, les services indispensables du quotidien ont été maintenus au bénéfice des usagers. Voici un retour sur les principales réalisations de l'année écoulée.

L'Office de Tourisme anime l'Agglo

Une première édition couronnée de succès pour Parcs et Jardins

En juin, l'Office de Tourisme a invité les habitants à vivre une expérience unique dans les parcs et jardins publics et privés de l'Agglo, entre balades, déambulations artistiques, expositions, découvertes d'artisans et producteurs locaux. Cette manifestation qui a rassemblé une centaine de partenaires dans 13 communes du territoire sera renouvelée en 2022.

Des animations tout l'été !

Les visites Estivales ont une nouvelle fois rencontré un franc succès tout l'été ! Visites de villages, découverte du patrimoine et de producteurs locaux, balades nature ou encore randonnées : l'Office de Tourisme a proposé 18 visites sur le territoire, en juillet et août. Rendez-vous l'été prochain !

Les Nocturnes en Pays de Dreux ont fait vivre l'esprit de Noël

Cette année, l'Office de Tourisme a organisé ses deux soirées féériques, à Ivry-la-Bataille et à Dreux. Les spectateurs ont pu profiter de deux balades illuminées, d'un spectacle de la compagnie de cirque Oxymore à Ivry-la-Bataille et d'un spectacle du théâtre équestre de Cautivo à Dreux.

La culture pour vous

Médiathèque, des services numériques ouverts à tous les abonnés

La médiathèque de l'Odyssée a développé toute une série de services numériques pour ses abonnés accessible sur www.odyssee-culture.com :

- **Le Click & Collect** dit le drive permet de choisir ses documents et de venir les chercher à l'Odyssée.
- **Toutapprendre.com** est un ensemble de tutoriels sur des thèmes comme les langues étrangères, le code de la route, la langue des signes, des cours de dessin ou bien de sport.
- Pour lire la presse et les magazines tous les matins, ouvrez **Cafeyn** !
- **BibEnPoche** est une application pour accéder rapidement au catalogue en ligne de la médiathèque.
- **Ma bibliothèque numérique** à destination des plus jeunes pour regarder, découvrir, lire, jouer, créer.
- **La médiathèque numérique** qui permet d'accéder à des films, des documentaires, des séries d'ArteVOD, la Cinetek...
- **Le Prêt numérique en Bibliothèque** permet d'emprunter un livre à lire sur vos écrans : liseuse, téléphone, ordinateur, tablette.
- **La Nuit de la lecture,** en janvier, est désormais à la fois à l'Odyssée et en ligne

L'Atelier à spectacle sort de ses murs

L'Atelier à spectacle, Scène conventionnée de l'Agglo du Pays de Dreux est un lieu artistique de création, médiation et diffusion culturelle. Avec sa saison culturelle riche, variée et familiale, l'Atelier est aussi sorti à plusieurs reprises de ses murs en proposant des événements et actions artistiques comme UTOPI, les fêtes urbaines ; les vacances apprenantes ; premiers arrivés, le festival jeune public... En mai et juin 2022, l'Atelier à spectacle vous invite à découvrir *La belle rencontre*, une programmation artistique tout public qui se déroulera à Garnay, Brezolles, Rouvres et Saint-Ange-et-Torçay.

Le Conservatoire de l'Agglo

Le Conservatoire de l'Agglo a garanti la continuité de ses cours de théâtre, de danse et de musique auprès des élèves grâce aux outils de visioconférence. En juin, les professeurs ont fait vivre aux élèves une vraie résidence de création. Découvrez leur travail sur **www.conservatoire.dreux-agglomeration.fr**. Toute l'année, le Conservatoire propose des concerts et des auditions ouverts à tous.

Un soutien sans faille à l'économie locale

L'Agglo s'engage dans la lutte contre l'artificialisation des sols

En février, l'Agglo du Pays de Dreux lançait officiellement son ambitieuse démarche de « sobriété foncière » dont l'enjeu consiste à mêler transition écologique et développement économique, à travers notamment la résorption des friches industrielles.

Le Dôme labellisé « Campus connecté »

Lieu incontournable de l'innovation et des nouvelles technologies, le Dôme a ouvert ses portes fin 2020. À la rentrée 2021, le Dôme a reçu le label "Campus connecté" par le ministère de l'Enseignement supérieur. Un étudiant du territoire, inscrit auprès d'un établissement d'enseignement supérieur, qui dématérialise ses cursus, peut suivre les cours à distance depuis les espaces du Dôme et sera accompagné par un tuteur.

La zone d'activité « Les Forts » réaménagée

En juillet, l'Agglo lançait d'importants travaux d'aménagement sur la zone d'activité "Les Forts" à Chérisy, afin de proposer du foncier attractif aux entreprises, tout en préservant la biodiversité du site. À proximité immédiate de la RN12 et véritable porte d'entrée du bassin drouais pour l'Ile-de-France, cette ZAC proposera des parcelles directement exploitables par les entreprises.

Cadastre napoléonien

Parmi les principales réalisations que l'on impute à Napoléon, on peut citer le plan cadastral que lui-même voyait comme le complément indispensable du Code Civil, d'où la dénomination de « cadastre napoléonien ».

> ***Il ne s'agissait alors que d'un inventaire des natures de culture sur toute une commune, chaque propriétaire n'étant pas identifié.***

Ce cadastre de 1812 est un cadastre parcellaire unique et centralisé, institué en France par la loi du 15 septembre 1807, à partir du « cadastre-type » établi par « masses de culture » défini le 2 novembre 1802. Il ne s'agissait alors que d'un inventaire des natures de culture sur toute une commune, chaque propriétaire n'étant pas identifié.

Rassemblant dans une carte homogène une centaine de millions de parcelles, il sera le premier outil juridique et fiscal, permettant d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières. Il fut levé par les méthodes de l'arpentage et révisé par la loi du 16 avril 1930.

« Il faut confectionner, pour chaque commune, un plan où sont rapportées les parcelles, puis les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol et évaluer le produit imposable de chacune d'elle ; enfin réunir au nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent ; déterminer, par la réunion de leur produit, son revenu total et faire de ce revenu un allivrement qui sera désormais la base de son imposition... ».

Extrait de la loi du 15 septembre 1807.

St Denis de Moronval

28

Tableau d'Assemblage
du plan cadastral parcellaire de la commune de
St-Denis-de-moronval.

ASC, le point sur l'année 2021

Un festival des arts pour les écoles du territoire

L'ASC a organisé, pour la première fois, en juin dernier, un festival des arts à destination des écoles de son territoire. L'objectif de ce festival était de promouvoir la culture dans les écoles rurales et de permettre la découverte par les enfants de nouvelles pratiques artistiques. Ainsi, les enfants des écoles de Broué, Faverolles, Ouerre et Courdemanche ont pu profiter de spectacles de théâtre, d'ateliers divers (zumba, art floral, space pain, sculpture sur pierre, sculpture sur ballons, cup song, graff, cirque, théâtre, etc).

Une vraie réussite pour cette première édition qui aura donc permis à quelques 400 enfants de profiter de ces nombreuses prestations culturelles.

Pour tous renseignements, contacter Erika

Le SNU :

L'état a mis en place en 2020 un Service National Universel (SNU). L'idée est de proposer un séjour aux jeunes âgés de 16 ans qui viennent renforcer leur acquis sur les notions de laïcité, de citoyenneté et de République à travers la mise en place de divers ateliers/ initiations.

La DDCSPP a contacté l'ASC pour qu'elle puisse s'associer à ce projet et proposer des ateliers à la cohorte de jeunes de 2021. Ainsi, nous avons initié quelques 200 jeunes au théâtre d'improvisation, au tchoukball, à la sculpture sur pierre, etc.

De belles expériences pour ces jeunes et un dispositif qui sera reconduit en 2022 !

Môm'en fête le retour en 2021 !

Le festival pour enfants de l'ASC, malheureusement annulé en 2020, a pu se tenir le 11 septembre 2021 ! Ce sont pas moins de 2 794 spectateurs, petits et grands, qui ont pu bénéficier des très nombreuses animations proposées par l'association : spectacle de magie, show transformers, ferme pédagogique, concerts, balade à poney, ateliers art floral / maquillage / zumba / cirque / slackline..., structures gonflables, mur d'escalade, trampolines...

Encore une fois pour cette troisième édition, un franc succès !

Si vous voulez rejoindre l'équipe de bénévoles en charge de l'organisation du festival, n'hésitez à contacter Laura.

Pour les ados ?

- **Notre Accueil de loisirs ados** est ouvert tous les mercredis après-midi avec une possibilité de ramassage dans le collège de votre enfant. Au programme : après midi détente, activités de loisirs, ... Des soirées sont également organisées le vendredi soir et des semaines thématiques pendant les vacances scolaires.
- **Des séjours sont également travaillés pour les 13-17 ans** avec un séjour ski aux vacances d'hiver, notre traditionnel chantier jeunes bénévoles cet été et d'autres qui sont encore en réflexion.

Pour tous renseignements, contacter Mattis

Le secteur famille répond à vos attentes

Suite à l'acquisition de la bâtisse au 32 grande rue et toujours dans l'objectif de répondre aux attentes de ses usagers, l'ASC a ouvert en mars dernier un lieu d'éveil. Cet espace, gratuit et anonyme, est ouvert un samedi sur deux de 15h30 à 17h30 dans nos locaux pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents. Des ateliers et espaces aménagés divers et thématiques leurs sont proposés. A compter du mois de janvier, le lieu d'éveil sera ouvert tous les samedis aux mêmes horaires.

Pour tous renseignements, contacter Laura

Et les Accueils de loisirs dans tout ça ?

Le gouvernement a décidé de renouveler les « colos apprenantes » initiées en 2020 pour les 3-17 ans pour répondre aux problématiques rencontrées les parents qui exercent des professions indispensables à la gestion de la crise. Ainsi, nous avons proposé, **6 colos apprenantes cette année autour du cirque, de la motocross, des activités de pleine nature, etc.** Les parents, les enfants/ jeunes ont reconnu la qualité de l'expérience vécue et la découverte de nouvelles activités. De vraies belles réussites !

Pour tous renseignements, contacter Laura

Point sur l'école de Sainte-Gemme

Le personnel de l'école

Les enseignants

Cette année n'a pas été une rentrée comme les autres, en effet :

- **Une rentrée effectuée sous les contraintes des règles sanitaires liées au Covid : Masques pour les plus grands (à partir de 6 ans), distanciation, lavage des mains, pas de croisement dans la cour de récréation, ... Pas simple pour notre équipe d'enseignants et le personnel de l'école, mais surtout pour nos tout petits.**
- **Nous avons aussi, de nouveau, subi une fermeture de classe.**

Petit rappel des effectifs depuis 8 ans

2014/2015 : **155** élèves

2015/2016 : **147** élèves, Arrivée de la directrice Madame Pascale Giroux

- 2016/2017 : **131** élèves
- 2017/2018 : **130** élèves
- 2018/2019 : **116** élèves
- 2019/2020 : **116** élèves
- 2020/2021 : **101** élèves
- 2021/2022 : **97** élèves
  + **3** nouveaux en janvier

Espérons que les logements sociaux et la revue du PLU (plan d'urbanisme) permettra de maintenir cet effectif.

L'équipe d'enseignement

L'équipe est répartie sur 4 classes à multi-niveau :

- La Maternelle, avec Mathilde Blondeau, est composée de 25 élèves sur 3 niveaux (10 PS, 8MS, 7GS).
- La classe CP/CE1, avec Pascale Giroux notre directrice et Brigena Osmani (qui assure le quart de décharge le jeudi) a un effectif de 25 élèves (6 CP et 19 CE1).
- La classe CE2/CM1, avec Claire Guillon à mi-temps et Christophe Bideux en complément, a un effectif de 24 élèves (12 CE2 et 12 CM1).
- La classe CM1 et CM2, avec Karine Blanc, a un effectif de 23 élèves (6 CM1 et 17 CM2).

Il y a aussi Anne Laure Budet, représentante AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap, qui intervient auprès de 3 élèves.

Les projets à venir

Projets Sportifs :

- L'adhésion à l'association USEP 28 pour du prêt de matériels et une aide logistique
- L'intervention de Farid Dali (éducateur sportif diplômé multisport) prévue les vendredi après-midi pour nos grands.
- Les CP et CE1, si la situation sanitaire le permet, pourront se rendre à la piscine de St Remi/Avre.
- Les CM2 participeront à des après-midis voile en fin d'année.
- Les maternelles participeront au petit bal avec les élèves de Marsauceux et Chérisy.

Pour rappel, les activités piscine et voile, avec transport et éducateur sportif, sont à la charge de la commune.

Projets artistiques :

- Elisabeth Simoneau, musicienne rattachée au dispositif Musique à l'école du Conseil Départemental, interviendra dans le cadre d'un projet d'initiation au rythme et à l'écoute.

Projets développement durable :

- L'intervention d'une spécialiste d'Eure et Loir Nature sur la problématique des déchets,
- L'initiation au tri des déchets,
- La participation aux journées village propre,
- Le travail sur les économies d'énergie.

Membres des parents d'élèves élus

Avec un taux de participation de 61,31 %, ont été élus :

- Mr Benabdallah
- Mme Hugues
- Mme Ouachchani
- Mme Ouchani
- Mme Blanc
- Mme Amara

Le temps de la cantine et de la Garderie

Le service de la cantine est assuré par notre personnel communal : Pour rappel les inscriptions et les menus sont à disposition sur le site Sainte Gemme Moronval (actualités/école Michel Sicot).

La garderie du matin est assurée par notre personnel communal. La garderie du soir et les activités du midi sont assurées par des animatrices de l'ASC (association sportive et culturelle) de Mézieres-en-drouais.

Association « *vive la récré* »

Cette association composée de parents d'élèves a pour but de divertir les enfants de l'école Michel Sicot.

Nous tenons à remercier tous les parents qui nous aident dans nos actions

Les membres du bureau sont volontaires et élus lors de l'Assemblée Générale à laquelle tous les parents sont conviés. Chaque année, nous organisons Halloween, la kermesse, le carnaval accompagné d'une chasse aux œufs, une vente de chocolats à Noël et à Pâques, une distribution de crêpes aux enfants pour la Chandeleur, ...

Vu le contexte sanitaire, nous n'avons pas pu faire d'activité depuis plus d'un an. Nous espérons au moins que la kermesse de fin d'année scolaire pourra avoir lieu.

Nous tenons à remercier tous les parents qui nous aident dans nos actions afin que celles-ci s'organisent au mieux.

Les 4 membres actifs de VIVE LA RÉCRÉ sont :

- Sophie Valette, Présidente
- Djamila Amara, Vice-présidente
- Ariane Le Calvez, Secrétaire
- Christelle RAJOT, Trésorière

Recette facile : Sablés à la confiture

Ingrédients :

- 250 g de farine
- 2 c. à café rases de levure chimique
- 90 g de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- quelques gouttes de jus de citron
- 1 œuf
- gelée de framboise
- sucre glace pour saupoudrer
- 120 g de beurre
- 1 pincée de sel

Préparation :

1. Préchauffez le four th.6 (180°C).
2. Creusez une fontaine dans le mélange tamisé farine levure. Versez-y le sel, le sucre, le sucre vanillé, le jus de citron et l'oeuf. Travaillez avec une partie de la farine.
3. Ajoutez le beurre en petits morceaux et pétrissez rapidement le tout. Formez une boule et laissez reposer 1 heure au frais.
4. Abaissez la pâte sur environ 1 cm d'épaisseur et découpez des disques à l'emporte-pièce. Utilisez un verre ou tout autre objet rond plus petit pour écraser le centre des ronds, afin de dessiner un bord. Décorez-le selon vos souhaits, en le striant au couteau par exemple.
5. Enfournez 8 à 10 minutes sur une tôle beurrée. Laissez refroidir sur une grille.
6. Nappez le cœur des sablés de gelée ou confiture. Saupoudrez de sucre glace.

L'île aux enfants a ouvert ses portes en 2010

Nous avons eu depuis ce jour environ 300 enfants qui se sont épanouis autour d'autres adultes et petits camarades.

Nous sommes une association de parents en congés parentaux, de grands-parents, des parents en recherche d'emplois et d'assistantes maternelles dont les enfants ne sont pas encore scolarisés.

Aujourd'hui, nous sommes 13 adhérent(e)s et nous avons 38 enfants.

Nous essayons de rattraper les mois COVID en faisant des manifestations (bourse aux jouets (novembre), vente de compositions pour noël, foire à la puériculture (mars), vente de fleurs (mai) et foire à tout (juin) comme nous faisions chaque année.

Seulement, nous ne rattraperons jamais les mois perdus, il nous est indispensable d'avoir des fonds pour payer les charges qui nous incombent de racheter du matériel pour les activités manuelles, de faire plaisir aux enfants pour Pâques, pour Noël, à leurs anniversaires,

Vous pouvez nous faire un don si vous le voulez à l'ordre de l'île aux enfants et nous serons heureux et heureuses de vous recevoir dans nos locaux qui se situent derrière la mairie.

Nous avons aussi une page facebook « l'île aux enfants »

Tous les membres de l'île aux enfants

Présidente :
Mme WYZLIC
Tél. 07 60 96 05 59

Vice Présidente :
Mme LEQUERTIER
Tél. 06 03 89 14 08

Aujourd'hui, nous sommes 13 adhérent(e)s et nous avons 38 enfants

Les amis de Ste-Gemme

L'association a été fondée avec des statuts de la loi de 1901 et est autonome et indépendante depuis 43 ans. Elle encadre les activités régulières et ponctuelles de ses adhérents, permet la gestation d'activités nouvelles et crée des évènements essentiellement destinés aux adultes.

Les membres fondateurs, les Conseillers administratifs élus et les bénévoles ont regroupé leurs compétences pour offrir des activités aux habitants de la Commune et à toute personne ayant les mêmes objectifs :

- La promotion et l'animation de **manifestations culturelles et sportives** en faveur des jeunes, des adultes et des séniors pour densifier la vie de la Commune,
- tisser le **lien social** en proposant des activités ouvertes à tous.

Vous pouvez rejoindre, même de temps en temps, l'une ou les sections suivantes :

- Loisirs Créatifs
- Pétanque
- Marche et Découvertes

A ce jour, deux Sections sont suspendues :

- **Les jeux de cartes et de société :** faute de participants en nombre suffisant, les jeux du jeudi après-midi ont été arrêtés. Si vous souhaitez rejoindre la petite équipe en place, nous rouvrirons cette Section.
- **La Gymnastique douce :** notre professeur bénévole, Cécile Lequertier, a dû stopper ses activités pour interventions chirurgicales. Nous espérons que vous serez nombreux à attendre et à soutenir son retour en septembre 2022 !

Notre calendrier d'activités et de réunions est disponible sur le site internet de la municipalité.

Nous sommes toujours en recherche de nouvelles compétences, de nouvelles suggestions d'activités. Venez nous rencontrer, contactez-nous par téléphone : nous vous attendons !

Notre calendrier d'activités et de réunions est disponible sur le site internet de la municipalité

Course des 5 moulins

Il y a deux ans la Course des Cinq Moulins traversait notre village.

C'était la vingtième édition des Courses des Cinq Moulins en ce beau Dimanche du 28 avril 2019 laquelle s'est déroulée avec succès en compagnie de 469 athlètes classés.

Le niveau sportif de cette compétition avait été remarquable avec trois records battus.

Espérons que la 21ème édition aura lieu en 2022 !

Notre Association a la chance de pouvoir bénéficier de la générosité très précieuse de ses sponsors. En l'occurrence nous remercions nos sponsors locaux : Dominique Maharaux de Luray, les moulins de Chérisy et des Osmeaux, Intermarché de Chérisy, Lhermite équipement loisir, Nathalie coiffure de Chérisy, Maini de Dreux, P. Renaux école de conduite, garage Sénéchaux de Garnay, Gédia, Europe Service Industrie, Ets Fernandès de Dreux et tout particulièrement la Mairie de Sainte-Gemme-Moronval.

Notre Association a également la chance de pouvoir bénéficier d'un potentiel extraordinaire par l'affluence de ses bénévoles. Une centaine environ ! La majorité sont de Sainte-Gemme, Luray, mais aussi quelques uns de Dreux, Garnay, Vernouillet, etc.

Un grand merci à eux !

Ces bonifications permettent la culture du sport athlétique et le maintien d'un capital santé pour notre société et surtout pour nos jeunes.

La 21ème édition se déroulera le dimanche 1er Mai 2022

Le semi-marathon et les 10 kms, courses qualificatives pour les championnats de France seront toujours d'actualité.

Par contre le 4,5 kms sera remplacé par une marche de 6, 5 kms à allure libre. Pour cette épreuve à allure libre de 6, 5 kms le certificat médical ne sera donc pas demandé. Le départ sera le même que les autres courses, le parcours longera les étangs entre le CND et le moulin de Mézières, et l'arrivée comme les autres courses avec l'ingrate petite côte de Sainte Gemme !

Jacques GIRARD
Président A.C.C.M.

Du foot à nouveau sur Sainte-Gemme-Moronval !

Notre terrain de foot est de nouveau occupé par des équipes de jeunes du club de foot de Chérisy, car nous avons signé une convention avec la commune de Chérisy.

Si vous êtes intéressés, pour toute inscription, veuillez joindre au club Ludovic Deshayes par téléphone au 06 80 25 84 18.

Anciens combattants et mobilisés de Sainte-Gemme-Moronval

Jeudi 11 novembre 2021, les anciens combattants ont retrouvé leurs habitudes mises à mal par les différents épisodes de la COVID 19.

Les anciens combattants et mobilisés se sont réunis en mairie à 10h pour tenir leur assemblée générale. Après l'exposé du rapport moral et du rapport financier ils ont procédé au renouvellement du conseil d'administration : les membres élus précédemment ont été reconduits à l'unanimité (Président, trésorier, secrétaire et 4 membres du bureau). Ils ont constaté la bonne santé financière de l'association mais noté aussi que les effectifs sont en baisse d'année en année ce qui va devenir de plus en plus problématique.

La cérémonie à 11h, au monument aux morts de la place du docteur Jouve, a permis de renouer avec le passé grâce à la présence des habitants de la commune.

Cet hommage a été suivi de la cérémonie au cimetière devant les tombes des « poilus » de 14-18.

Tout le long de cette manifestation patriotique les Anciens Combattants ont particulièrement apprécié la présence du public et la participation des deux « clairons » pour les sonneries traditionnelles.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la maison de la culture « Robert Rios Castro » pour un moment de convivialité bien mérité.

Les Anciens Combattants ont particulièrement apprécié la présence du public et la participation des deux « clairons » pour les sonneries traditionnelles

Les cadrans solaires

Les cadrans solaires sont basés sur l'utilisation de l'ombre générée par le soleil sur un plateau permettant la lecture de l'heure solaire.

Ils sont connus depuis la haute antiquité égyptienne, plus d'un millénaire avant notre ère, mais leur expansion correspond au développement de l'horlogerie entre les VI^{ème} et XVIII^{éme} siècles ; en effet les montres et horloges étaient alors peu précises et leur mise à l'heure devait être faite quotidiennement grâce aux cadrans solaires.

Aujourd'hui, les cadrans solaires représentent plus de véritables œuvres d'art que des systèmes fonctionnels.

Un cadran est composé de deux parties :

Le cadran (ou table) : il s'agit d'une surface pouvant être horizontale, verticale, plane, concave, convexe, sphérique ou encore cylindrique. Elle supporte la graduation, c'est-à-dire la division de la journée en heures (24 heures).

Le style (ou gnomon) : tige rigide plantée verticalement dans la table. C'est grâce à l'ombre projetée par cette aiguille sur le cadran qu'il est possible de lire l'heure solaire.

La gnomonique est la science de l'étude des appareils mesurant le temps par l'évolution d'un point de lumière ou d'une ombre porté sur une surface. Cependant, le déplacement apparent du soleil n'est pas régulier en fonction des saisons.

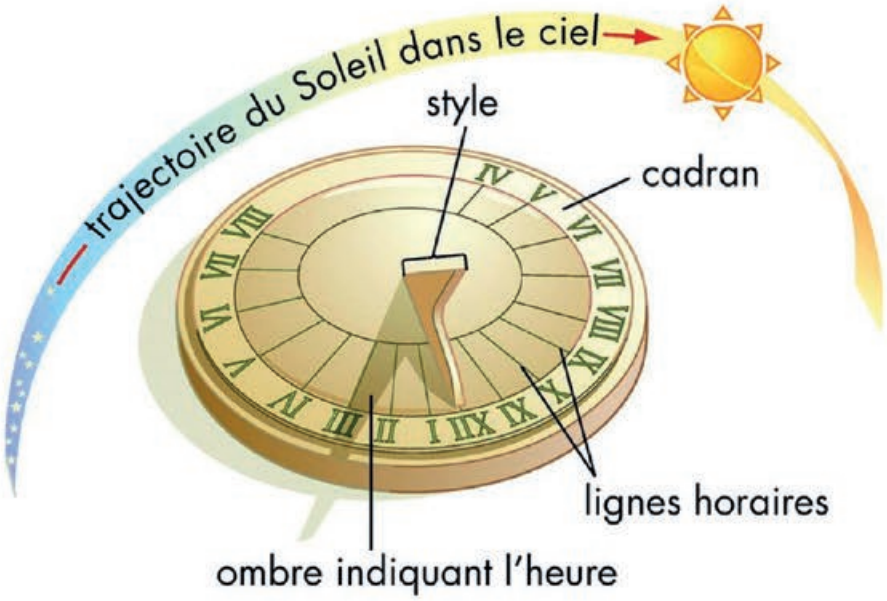

> ***Aujourd'hui, les cadrans solaires représentent plus de véritables œuvres d'art que des systèmes fonctionnels***

Cette mesure du temps dépend d'un certain nombre de paramètres dont voici les principaux :

- **La latitude** du lieu exprimée en degrés est l'angle formé entre l'équateur et le lieu ; cet angle est positif dans l'hémisphère Nord et négatif dans le Sud. A Châteaudun, la latitude est de 48° 04' N. C'est la valeur de cette latitude qui détermine l'orientation du style (voir dessin).
- **La longitude** du lieu, exprimée également en degrés, est l'angle formé entre le méridien local et le méridien de Greenwich. Cet angle est positif à l'Ouest de ce méridien d'origine et négatif à l'Est. A Châteaudun, la longitude est de -01° 20' E. La modernité a conduit à diviser

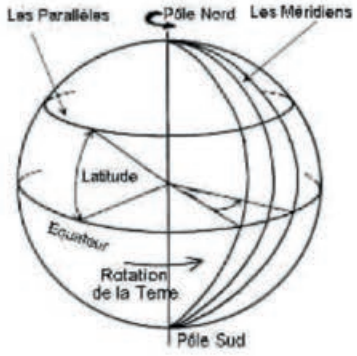

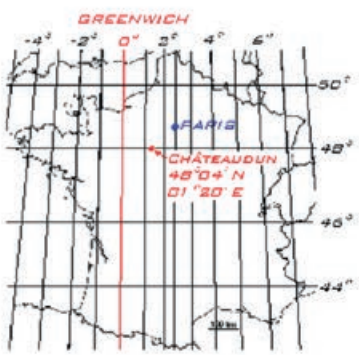

le monde en fuseaux horaires, fixant arbitrairement l'heure légale à une tranche de la Terre et la valeur de la longitude permet de corriger l'heure solaire pour déterminer l'heure légale.

- **Le décalage horaire** définit par l'homme moderne est un autre facteur à prendre en compte pour déterminer l'heure légale en fonction du décalage d'hiver (+1 heure) ou d'été (+2 heures en France).
- **L'équation du temps** est une valeur à ajouter ou à soustraire de l'heure solaire en fonction de l'époque de l'année ; ce phénomène est dû au fait que la terre parcourt une orbite elliptique à une vitesse variable autour du Soleil ; dans le même temps, la terre pivote sur un axe oblique et cette combinaison de deux mouvements fait que le déplacement apparent du Soleil n'est pas régulier tout au long de l'année. Un tableau donnant les valeurs de l'équation du temps par période peut figurer sur le cadran.

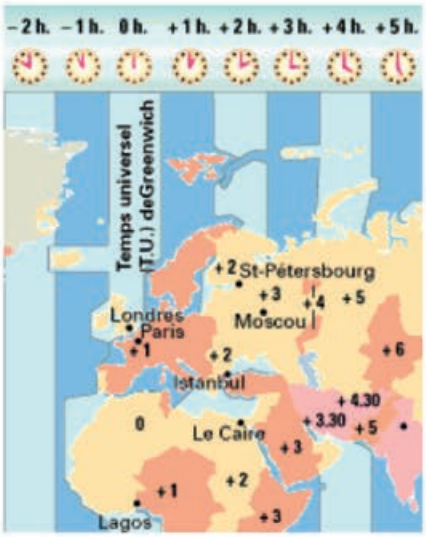

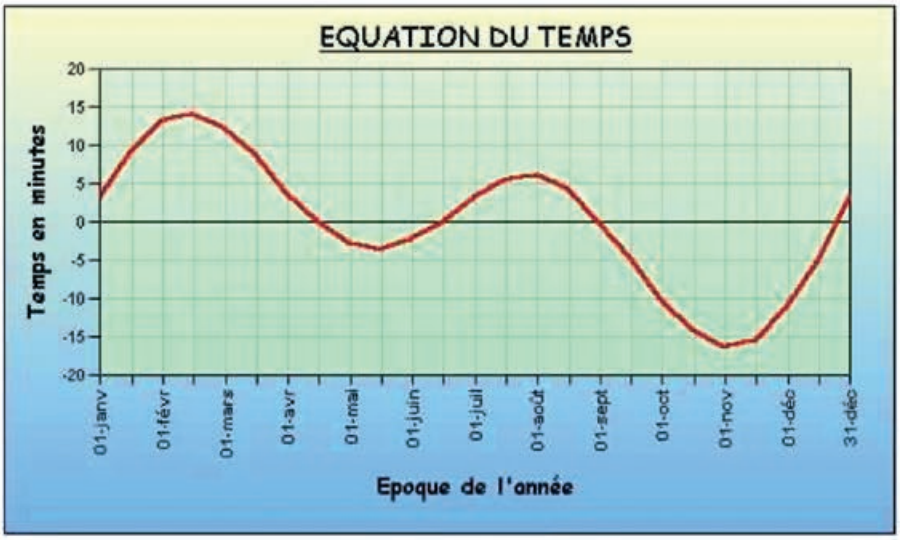

En résumé l'heure légale est égale à l'heure lue sur le cadran plus le décalage horaire (+ 1h l'hiver et + 2h l'été), plus la longitude du lieu (transformée en minutes), plus les minutes données par l'équation du temps (± 16 minutes).

Par exemple : le 4 novembre, le cadran indique 10h à Châteaudun

Heure légale =	10h	+ 1h	+ 4 mn	- 16 mn	= 10h48 mn
Commentaires	Heure lue au cadran	Heure d'hiver	1° de longitude Ouest	Équation du temps à la date donnée	Résultat

Notre cadran solaire, place du Dr Jouve, est décrit ainsi : « cadran horizontal, lignes chiffrées dans bandeaux, demis, quarts, style polaire ».

La devise inscrite est la suivante : « Horas non numero nisi serenas » que l'on peut traduire par

« Je ne compte que les heures sans nuages ».

Sources : « Cadrans solaires du Pays Drouais »
Michel.lalos.free.fr - Cadransolaire28.free.fr

Sudoku

	9					2	6	5
	6		9				1	
2			5	6		8	7	9
				2	7			8
			6		1			
4			3	8				
5	3	6		9	8			4
	8				5		9	
9	7	4					8	

Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.

Solution

1	8	5	6	3	2	4	7	9
9	6	3	5	4	7	2	8	1
4	2	7	8	9	1	6	3	5
2	5	6	9	8	3	7	1	4
7	4	9	1	5	6	8	2	3
8	3	1	7	2	4	9	5	6
6	7	8	3	6	5	1	4	2
3	1	4	2	7	9	5	6	8
5	9	2	4	1	8	3	9	7

État Civil

MARIAGES 2021 :

- Le 10/04 : **Jordan CARPANI et Cécile PINEAU**
- Le 24/07 : **Pascal KHUAT et Stéphanie MOYRAND**
- Le 24/07 : **Stéphane SANSON et Fabienne SIGLY**

NAISSANCES 2021 :

- Le 18/02 : **Emir OZDEMIR**
  Fils de d'Huzeyfe OZDEMIR et de Gülin YILMAZ
- Le 24/05 : **Lyam LAGOUTE BATISSE**
  Fils de Danny LAGOUTE et de Anais BATISSE
- Le 12/07 : **Victoria DESHAYES**
  Fille de Benjamin DESHAYES et de Katia VALENTE
- Le 20/08 : **Romane COUPEAU**
  Fille de Jérémy COUPEAU et d'Emilie CHEVALLIER
- Le 17/09 : **Lana VICENTE MATEOS**
  Fille de Valentin VICENTE MATEOS et Pauline POUET

DÉCÈS 2021 :

- Le 05/01 : **Pierre TOUBERT**
- Le 01/02 : **Jimmy RICHAUD**
- Le 12/03 : **Robert MICONNET**
- Le 14/03 : **Edwige BIGNON épouse CHEVIGNON**
- Le 19/03 : **Thérèse DUBOCQ épouse BELLANGÉ**
- Le 08/04 : **José-Marie LANZ-ARBURUA**
- Le 08/04 : **Claude LOUCHART**
- Le 20/04 : **Thierry BERFINI**
- Le 29/04 : **Ahmed ZAHIR**
- Le 07/07 : **Jean-Luc BONNET**
- Le 22/08 : **Monique MAUCHAMP épouse SCHNEITTER**
- Le 17/09 : **André LAMY**
- Le 20/10 : **Ammar BOUDERROUAH**

Mairie de Sainte-Gemme-Moronval

2, route du Vallon - 02 37 43 72 15
mairie.stegemmemoronval@wanadoo.fr
www.sainte-gemme-moronval.fr

Horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi : 14h30 - 17h30.
le samedi : 9h30 - 11h30

École :
Tarif cantine : 3,70 € le repas.
Tarif garderie : 0,95 € la demi-heure.
Si moins de 6 demi-heures par mois : 1,90 € la demi-heure.
Pour consulter les menus de la cantine, rendez vous sur le site de la mairie : **www.sainte-gemme-moronval.fr**

Suivez-nous sur **Mairie de Sainte Gemme Moronval**